

Département
OISE
CANTON
CLERMONT
COMMUNE
LIANCOURT

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LIANCOURT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants relatifs au pouvoir de police du Maire,

VU le Code Pénal et notamment ses articles R 610-5 et R 623-2,

VU le Code de la Route,

Des travaux vont être réalisés par l'entreprise DEGAUCHY (pour le pavage et la reprise d'assainissement) et le Conseil Départemental de l'Oise (pour la couche de roulement), du 7 juillet au 22 août 2025. Ces travaux vont entraîner une interdiction de circuler et de stationner rue :

- Victor Hugo, du rond-point Olgiate Comasco à la rue de l'Ecole des Arts et Métiers
- de l'Ecole des Arts et Métiers jusqu'au carrefour de la rue Jules Michelet et de la rue du Général Leclerc,

Considérant que le Maire doit veiller à la sûreté, à la commodité de passage dans les rues, places et autres voies publiques,

Considérant que, pour le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu de prendre toutes les dispositions utiles, notamment en ce qui concerne la circulation des véhicules,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 Du lundi 7 juillet 2025 à 7h30 au vendredi 22 août 2025 à 17h00, le sens inverse de de circulation sera autorisé, pour les riverains et les camions de livraisons, comme suit :

- rue Roger Duplessis, de la rue Albert Bunelle à la place de la Rochefoucauld
- rue Louis Lumière, de l'avenue du Général de Gaulle à la rue Auguste Lumière
- rue Pasteur, de la rue Junius Pérot à la rue Victor Hugo

ARTICLE 2 La signalisation adéquate sera mise en place par les agents de l'entreprise DEGAUCHY et le Conseil Départemental de l'Oise.

ARTICLE 3 Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 Le Maire, la Police Municipale et la Gendarmerie de LIANCOURT seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié le 2 juillet 2025.

ARTICLE 5 Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie, au centre de secours de LIANCOURT et aux pétitionnaires.

LIANCOURT, le 1^{er} juillet 2025

Le Maire,



Laëtitia COQUELLE